

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

- M. Pierre MARCAUD, excusé
- M. Benjamin FARGEOT est arrivé à 19H00
- M. Stéphane BONU est arrivé à 19H00

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fathi OUCHEM est nommé secrétaire de Séance.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2019.

3- POINT SUR LES FINANCES

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 10 janvier 2020 de l'exercice 2019 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 417 255,06 € et les recettes à 440 958,86 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 133 619,06 € et les recettes s'établissent à 123 899,72 €.

4- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS (délibération) :

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que les agents titulaires et non titulaires de la commune bénéficient de remboursements pour les frais de déplacement pour préparation des examens, concours et formations (délibération 13-2019). Les taux des indemnités kilométriques ainsi les tarifs de remboursement des repas et de l'hébergement ont été modifiés par deux arrêtés du 26 février et du 11 octobre dernier. Il convient donc de mettre à jour les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements pour le personnel communal. Les conseillers, après délibération, acceptent à l'unanimité cette décision.

5- MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE (délibération)

Monsieur le maire informe les élus qu'il a été proposé à l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe d'augmenter son temps de travail afin de satisfaire une qualité de service public en développement, et améliorer la situation personnelle de l'intéressé. Considérant que l'agent a accepté l'augmentation de son temps de travail de 30/35 à 33/35ème, la modification du temps de travail n'excède pas 10% du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de porter, à compter du 1 février 2020, de 30 heures (*temps de travail initial*) à 33 heures (*temps de travail modifié*) le

temps hebdomadaire de travail de l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de modifier ainsi le tableau des emplois.

6- TABLEAU DES EFFECTIFS (délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la modification du temps de travail de l'Adjoint Administration Principal de 1^{ère} classe à temps non complet,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi composé et qui prendra effet à compter du 1er février 2020.

Emploi	Cadres d'emplois et grades :	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- gestionnaire comptable	- adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 30 h jusqu'au 31 janvier 2020 et 1 poste à 33 h à compter du 1 février 2020
- agent d'accueil	- adjoint administratif	1 poste à 30 h
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à compter du 01 septembre 2019	1 poste à 35h
- agent technique polyvalent	- agent de maitrise principal	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
- agent en charge de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire	- adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des Adjoint Spécialisés des Ecoles Maternelles		
- agent spécialisé des écoles maternelles	- agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h

7- BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

a) Restaurant scolaire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nb Repas Enfant	3360	3342	3765	4389	4897	5276	5413	5951	6312	6476
Moyenne	24,2	24	27,3	31,3	35,4	37,7	38,9	41,9	45,4	46,2

Estimation des charges restaurant scolaire année 2019

Total des charges : 37 238 €

Total des recettes : 25 628 €

Coût réel d'un repas: 37 238 € / 6476 = 5,75 € (Rappel 2018 : 5,85 €)

Reste à la charge de la commune : 11 610 € soit 1,18 € par repas (rappel 2018 : 1,88 €)

b) Accueil Périscolaire :

HEURES ENFANT déclarées à la CAF

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
5889 h	7396 h	8530 h + 1103 h	7578 h + 3040 h	8319 h + 3186 h	8 204 h + 3273 h	8476 h +3139 h	7741 h +5892 h	5846 h + 9270 h
					11 477 h	11 615 h	13 633 h	15 116 h
							Moyenne matin	14
							Moyenne NAP	49,8
							Moyenne soir	30,6

Estimation des charges Accueil de loisirs périscolaire année 2019

Total des charges : 55 087 €

Total des recettes : 30 698 € (CAF : 20 763 €, ETAT : 1 200 €, USAGERS : 8 735 €)

Prix de revient : 55 087 € / 15116 h = 3,64 € / Heure de présence pour 1 enfant
(Rappel prix de revient 2018 : 3,98 €/h)

Reste à charge à la commune : 24 389 € soit 1,61 €/h (rappel 2018 : 1,07 €/h)

8- REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE (délibération)

Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications au règlement du cimetière. Mme Céline GARNIER présente au conseil municipal le nouveau projet qui leur avait été précédemment transmis par mail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement du cimetière tel qu'il est proposé et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9- BILAN 2019 DU SYDESL

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport d'activité du SYDESL de l'année 2018. Les élus prennent actent de ce rapport, celui-ci est consultable en mairie.

10- INVESTISSEMENT 2020

Compte tenu des élections municipales à venir et considérant que le budget primitif 2020 sera voté par la nouvelle équipe municipale, les élus listent les dépenses d'investissement à effectuer avant le vote du budget primitif 2020.

-Epareuse (coût 8 000 € environ)

-Remorque (coût estimé à 1 600 €)

-Armoires pour secrétariat de mairie.

11-COMPTRE RENDU REUNION « CONSEIL DE JEUNES » DU 14 DECEMBRE 2019

- La soirée Karaoké va être reconduite le samedi 1^{er} février à la salle des fêtes.
- Le député européen Jérémie DECERLE a répondu favorablement à la demande du conseil de jeunes pour une visite de la commission européenne à Bruxelles. Celle-ci aura lieu le mardi 3 mars 2020. Le départ est prévu à 6H30 du Creusot pour un retour vers 22H45. Le coût du transport est estimé à 110 € par personne soit 1650 € environ pour 15 personnes (aller-retour SNCF). L'Europe peut parrainer des visiteurs et participer en fonction du reste à charge au financement du voyage. La mairie pourra éventuellement subventionner une partie de celui-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

12- TRAVAUX SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux de rénovation vont être entrepris au secrétariat de mairie (peintures murs, radiateurs, portes, bureaux et changement du linoléum). Ceux-ci vont être effectués par les agents techniques à compter de la semaine prochaine. Deux armoires vont être remplacées à l'accueil du secrétariat.



13-QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie vivement M. Pierre GRESS pour son investissement dans la réalisation et la mise en page du FARG'INFOS de janvier 2020, ainsi que pendant toute la durée du mandat.

Prochaines réunions ou manifestations :

- Conseil Municipal le vendredi 28 février 2020 à 18H30
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2020

Le Maire,

Sylvain DUMAS